PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

DISPOSITIF DE REMOBILISATION DES JEUNES

« La richesse et la diversité des dispositifs à destination des jeunes s'amplifie d'année en année. Dans ce contexte, il est essentiel de donner de la lisibilité à tous les acteurs qui interviennent auprès de ce public et de donner à voir la complémentarité des dispositifs entre eux. L'atteinte des objectifs de remobilisation et de formation des jeunes ainsi que la réussite de tous les dispositifs, qu'ils soient portés par l'Etat et ses opérateurs ou par la Région, est l'affaire de tous.

A cette fin, nous avons conçu un kit d'information sur les dispositifs de remobilisation à destination des jeunes, assorti des volumes par territoire. Il vous permettra de découvrir toute la diversité des solutions offertes et les objectifs d'entrées en formation, et ainsi de les mobiliser au regard du besoin de chaque jeune »

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
pôle emploi
Afpa
Missions Locales Occitanie

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
Déclic	Mineurs 16 ans minimum En décrochage scolaire	Lever les freins à l'entrée en formation et accompagner les jeunes décrocheurs à accéder à une action du Programme Régional de Formation Retrouver une motivation, une envie d'apprendre, sas permettant une suite de parcours sur des bases plus solides qu'une entrée directe dans le cadre classique.	Parcours intensif et individualisé Levée des freins : santé, Nouveau contexte pédagogique : valorisation de supports innovants (vidéo, numérique..), contexte pédagogique attrayant en rupture avec le contexte scolaire logement, mobilité etc	Parcours qui dure en moyenne 250 heures en centre et 50 heures en entreprise Les parcours de formation ne dépassent pas 4 mois.	Pas de rémunération Allocation possible dans le cadre du PACEA	Une formation gratuite avec prise en charge des repas et octroi de Lordi Région Périodes en entreprises favorisées mais pas obligatoires	Ouverture PACEA conseillée Pas compatible avec la GJ Logique d'articulation : DECLIC vers E2C DECLIC vers GJ DECLIC vers Projet Pro	1 058 (commande 2021)

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
Garanties jeunes	Jeunes entre 16 et 25 ans Ni étudiant, ni en emploi, ni en formation (NEET) Avec des ressources inférieures au montant du RSA hors forfait logement Sans possibilité de soutien familial Motivé(e) et volontaire	Accompagner en mission locale des jeunes pour favoriser leur insertion dans l'emploi	Un parcours d'accompagnement collectif intensif de 4 semaines avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale Une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situations professionnelles, qui n'exclut pas des périodes ou une sortie en formation. Le Jeune signe un contrat d'engagement pour un parcours intensif de 12 mois à plein temps accompagné par sa Mission locale dans une démarche active d'accès à l'emploi et à la formation Accompagnement global avec un conseiller dédié	Accomagnement de 12 mois avec possibilité d'aller jusqu'à 18 mois	Aide financière : 497 € au 01/12/2020	La Garantie Jeunes est un droit Contrat d'engagement réciproque de 12 mois	Ouverture PACEA obligatoire	22 871

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
Promo 16-18	• Mineurs • Entre 16 et 18 ans • Décrocheurs, ni en emploi, ni en formation	Permettre aux jeunes de s'éloigner temporairement de leur environnement territorial, social ou familial en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture et de la médiation scientifique.	• Parcours progressif et individualisé • Des équipes pluridisciplinaires pour accompagner les jeunes • peut être proposée comme une étape, notamment dans le cadre du PACEA. • Permettre aux jeunes de s'engager dans une des solutions existantes pour concrétiser son projet d'insertion professionnelle et sociale	3 mois composés de 4 phases	• Pas de rémunération • Allocation possible dans le cadre du PACEA - protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle en projet (décret à paraitre en avril)	Le déjeuner est inclus durant tout le parcours	• Ouverture PACEA conseillée Pas compatible avec la GJ • Logique d'articulation : Promo16-18 vers E2C Promo16-18 vers GJ Promo16-18 vers Projet Pro	2 261
Accompagnent intensif jeunes	Moins de 26 ans, pouvant aller exceptionnellement jusqu'à moins de 30 ans • Qui rencontre des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise ou pour lequel un risque de chômage de longue durée est précocement détecté • Qui a besoin d'un accompagnement très soutenu dans ses démarches • Qui ne présente pas de difficultés périphériques à l'emploi qui entrave ses démarches	• Accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable • Favoriser pour tous une trajectoire constructive vers l'emploi durable	• Accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation • Principalement individualisé et peut comporter des séquences collectives.	6 mois composé de 5 phases	• Le décret n°2020-1788 du 30 décembre 2020 crée une aide financière exceptionnelle pour les jeunes en AIJ. • Aide versée par Pôle emploi • En vigueur à partir du 18 janvier • Le montant mensuel de l'aide ne peut pas excéder le montant mensuel du RSA	Au cours de l'accompagnement, le jeune participe également à la prestation « Atouts jeunes ».	• Possiblité d'ouverture PACEA pour un accompagnement social • Pas compatible avec la GJ	21 300

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
E2C	de 16 à 25 ans, dérogations possibles pour les 26-30 ans Sans diplôme ni qualification Sortis du système scolaire Public QPV prioritaire	Développer ses compétences et ses connaissances pour mieux définir son projet professionnel Trouver un emploi (CDD, CDI, Intérim…) dans le métier de son choix Accéder à la formation (CAP, BEP, BTS, BAC…) adaptée à son projet professionnel Faciliter son insertion sociale et citoyenne	Parcours individualisé adapté au rythme des jeunes Bénéficier d'un accompagnement personnalisé, selon son projet professionnel Attestation de compétences acquises délivrée à la fin du parcours. Un parcours en alternance E2C / entreprises	6 mois en moyenne au rythme de 35h par semaine composés de 5 étapes	Revenu mesuel : - 240€ pour les 16-17 ans - 500€ pour les 18-25 ans	Une formation gratuite avec prise en charge des repas et acquisition d'un ordinateur portable	Ouverture PACEA conseillée Pas compatible avec la GJ	**1242** (commande 2021)

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
Projet professionnel	16 ans minimum Obligatoirement inscrits à Pôle Emploi Qui veulent définir et/ ou consolider un projet professionnel Candidats orientés par les prescripteurs, candidatures spontanées auprès de l'organisme de formation	Définir un projet professionnel en lien avec les potentialités du stagiaire et en cohérence avec les réalités du marché du travail Consolider les savoirs de base afin de favoriser l'intégration sur une formation qualifiante ou l'accès direct à un emploi Acquisition des 1er gestes professionnels	La sécurisation du parcours du stagiaire par un accompagnement renforcé et individualisé, qui lui permettra également d'être totalement autonome dans sa future recherche d'emploi. Période d'immertion en entreprise ou sur des plateaux techniques, pédagogie en situation de travail A temps plein ou à temps partiel quand la situation du stagiaire le justifie	Parcours de 500 H composés de deux parties : un travail sur l'orientation professionnelle et une phase de consolidation du projet professionnel et d''acquisition des 1er gestes professionnels. Le parcours étant indivudualisé, un accès direct pour consiolider le projet est possible si le projet professionnel est déjà validé.	Au 01/01/2021, le système de rémunération de ce statut doit être simplifié et revalorisé avec deux catégories en fonction de l'âge : - 16 – 17 ans : 240 euros/mois - 18 – 25 ans : 500 euros/mois	Stagiaires de la formation professionnelle Une importante part du parcours devra être réalisée en plateau technique	Ouverture PACEA conseillée Projet Pro phase 2 compatible avec la GJ	12 437 places dont une cible de 6700 jeunes (poids des 16-29 ans dans la commande 2021)

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dispositifs	Public	Objectifs	Modalités du parcours	Durée et composition du parcours	Indemnisation/ allocation	Spécificités	Complémentarités des dispositifs	Volume
Préparation apprentissage	De 16 et 29 ans révolus Ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation professionnelle, de niveau infra bac (NEET) Les personnes en situation de handicap	Permettre à des jeunes, aujourd'hui insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage	Un parcours d'accompagnement permettant au jeune d'identifier les compétences et les connaissances qu'il détient, de développer ses prérequis relationnels et de sécuriser son entrée en contrat d'apprentissage Un accompagnement à l'entreprise qui accueille le jeune, dans ses démarches administratives liées au recrutement d'alternants.	De quelques jours à plusieurs mois, en fonction de la situation du jeune et de son projet	Allocation possible dans le cadre du PACEA - Accès à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en projet (décret à paraitre en avril 2021)	Les bénéficiaires des actions de préparation à l'apprentissage disposent de droit d'une protection sociale qui s'attache au statut de stagiaire de la formation professionnelle	Ouverture PACEA conseillée Prépa apprentissage compatible avec la GJ en milieu ou fin de parcours pour sécuriser une sortie apprentissage	**4455** 116 lauréats qui mobilisent aujourd'hui environ 1000 sites d'accueil avec un objectif d'accompagner 75 000 jeunes sur la durée de l'appel à projet
EPIDE	De 18 à 25 ans maximum Avoir au maximum un BEP ou un CAP ou avoir abandonné le lycée avant le bac être sans emploi, être de nationalité française ou étrangère	Le projet pédagogique de l'EPIDE est fondé sur un accompagnement global (éducation à la citoyenneté, accompagnement sanitaire et social, formation, insertion professionnelle) et offre à chaque volontaire un suivi individualisé dans un cadre sécurisant et stable.	L'internat permet de se concentrer sur l'action de formation et d'orientation. La pédagogie mise en œuvre, par approche par compétences, permet de focaliser les apprentissages sur les capacités du volontaire	8 mois en moyenne	Allocation mensuelle de 210 € Possibilité de préparer le permis de conduire	Une fois admis, le volontaire est logé en internat, du lundi au vendredi, et nourri au sein du centre. Les vêtements sont fournis	Ouverture PACEA conseillée Pas compatible avec la GJ	**150** (en attente confirmation)

* A noter que 33 000 places de formation qualifpro du Programme Régional de Formation sont également accessibles aux jeunes

DECLIC

PUBLIC

Publics mineurs à partir de 16 ans en décrochage scolaire

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

- Retrouver une motivation, une envie d'apprendre ; sas permettant de conforter une suite de parcours sur des bases plus solides pour le jeune qu'une entrée directe dans le cadre classique d'une formation en orientation professionnelle qui requiert un minimum d'autonomie.
- Raccrocher le public des jeunes décrocheurs pour lui permettre, à l'issue du parcours Déclic, d'accéder à une action proposée dans le cadre du Programme Régional de Formation (Projet Pro, Qualif Pro…), de l'Apprentissage ou d'un retour à la voie scolaire.
- Lever les freins personnels et sociaux faisant obstacle à une entrée en formation
- Une formation gratuite avec prise en charge des repas et acquisition d'un ordinateur portable (LoRdi),
- Cette formation n'est pas éligible à une rémunération région
- La durée moyenne des parcours envisagée est de 250 heures en centre et 50 heures en entreprise, les parcours de formation ne dépassent pas 4 mois.
- La formation est complètement individualisée : elle pourra débuter en temps partiel puis évoluer progressivement vers un temps

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cette formation, fondée sur un accompagnement soutenu, doit amener le jeune à :

- structurer un environnement de vie qui prenne mieux en charge ses difficultés de santé, logement, garde d'enfants, mobilité, etc.,
- découvrir un nouveau contexte pédagogique attrayant en rupture avec le contexte scolaire, porté par une dynamique collective et individuelle, dans un lieu de formation valorisant, en utilisant des supports pédagogiques innovants (usage du numérique et de la vidéo, sensibilisations aux thématiques environnementales, techniques et supports ludiques…),
- exprimer ses motivations et envisager le sens que pourrait prendre la formation par rapport à un désir d'insertion sociale et professionnelle, restaurer la notion de réussite afin d'enrayer la spirale des échecs
- adopter des comportements socialement adaptés, à développer son autonomie ainsi que la prise d'initiative et la confiance en soi et à remédier à toute autre difficulté notamment en matière d'expression et de communication

Les périodes en entreprise seront favorisées même si elles ne sont pas obligatoires.

Ce Dispositif se développe en Occitanie sur la base de 1 068 parcours répartis sur 43 sites

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

Garantie Jeune

GARANTIE JEUNE

PUBLIC

- Agé(e) entre 16 et 25 ans
- Ni étudiant, ni en emploi, ni en formation
- Avec des ressources inférieures au montant du RSA hors forfait logement : 497€ pour 2020 (entrée dérogatoire possible pour les revenus jusqu'à 30% au-dessus du RSA hors forfait logement)
- Sans possibilité de soutien familial (enfant de foyer bénéficiaire du RSA ou vivant hors du foyer des parents ou au sein de ce foyer mais sans soutien financier des parents)
- Motivé(e) et volontaire

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

La GJ est un droit qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude.

Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, les jeunes sont accompagnés pendant 12 mois (possibilité jusqu'à 18 mois) par une Mission Locale (ML) via :

- un parcours d'accompagnement collectif intensif -de 4 semaines en principe- avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situations professionnelles, qui n'exclut pas des périodes ou une sortie en formation.

Cet accompagnement est assorti d'une aide financière (497€ au 01/12/2020) pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La GJ repose sur un contrat d'engagement réciproque de 12 mois (possibilité de le prolonger 1 fois pour une période de 1 à 6 mois) entre un jeune et une ML qui a l'exclusivité de sa mise en œuvre.

<u>Le Jeune s'engage à</u>

- signer un contrat d'engagement pour un parcours intensif de 12 mois à plein temps accompagné par sa Mission locale dans une démarche active d'accès à l'emploi et à la formation
- rechercher des mises en situation professionnelle à déclarer chaque mois les éléments nécessaires au calcul du montant de son allocation et à fournir les pièces justificatives demandées en respectant les délais
- à respecter la charte de vie du groupe Garantie Jeunes
- à s'approprier les règles et les codes comportementaux qui régissent une organisation de travail et la relation salariée / employeur

<u>L'engagement de la Mission locale</u>

Après un entretien avec un conseiller, destiné à vérifier si le jeune remplit les critères d'entrée :

- le jeune pourra intégrer la GJ, qui est un accompagnement global, à tout moment.
- elle ou il sera suivi par un conseiller dédié ;
- Son conseiller l'accompagnera de façon intensive et personnalisée en construisant avec elle ou lui un parcours combinant accompagnement collectif et individuel, expériences de travail, connaissances et suivi social ;
- son conseiller l'aidera à identifier et à valoriser ses points forts et ses compétences, y compris non professionnelles (sport, culture, engagement citoyen…) transférables dans des situations professionnelles.
- pour appuyer son implication, elle ou il bénéficiera d'une allocation mensuelle de 497 € (montant au 1/12/2020) qui peut faire l'objet d'une suspension en cas de non-respect du règlement (absences injustifiées…)

LA PROMO 16-18 ANS

PUBLIC

Ce programme, porté par l'Afpa, s'adresse aux jeunes mineurs qui ont quitté prématurément le collège ou le lycée, qui ne sont pas en formation et qui ne travaillent pas. Ce dispositif est une des réponses à l'obligation de formation des 16-18 ans

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

- Un parcours sécurisé, progressif et personnalisé qui vise à réconcilier les jeunes avec leur avenir et leur permet de bâtir un projet réaliste et accessible, d'identifier ce qui les motive, de se repérer dans les nombreuses possibilités qui s'offrent à eux.
- Ce programme, doit permettre aux jeunes de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement de leur environnement territorial, social ou familial en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture et de la médiation scientifique.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

3 mois composés de 4 phases

Le déjeuner est inclus durant tout le parcours
Le choix du voyage se fait sur la base du volontariat en formule pension complète

Des équipes pluridisciplinaires pour accompagner les jeunes
L'Afpa va s'appuyer sur des conseillers en insertion, des formateurs, des animateurs socio-éducatif ainsi que des moniteurs-éducateurs.

Avant l'entrée dans le programme
Pour les jeunes relevant de l'obligation de formation accompagnés par les Missions Locales, La Promo 16.18 peut être proposée comme une étape, notamment dans le cadre du PACEA.
C'est la Mission Locale qui reçoit le jeune pour échanger sur le contenu du programme, les conditions de sa mise en œuvre et organiser son entrée dans le dispositif.

Solutions à l'issue du programme
Ce programme doit permettre à chaque jeune de s'engager dans une des solutions existantes pour concrétiser son projet d'insertion professionnelle et sociale : accès à l'emploi via l'apprentissage ou des missions de longue durée, accès à la formation, E2C, EPIDE, service civique, poursuite de l'accompagnement en Garantie jeunes ou le cas échéant, retour dans un cursus scolaire.

L'ACCOMPAGNEMENT INTENSIF DES JEUNES (AIJ)

PUBLIC

- Agé(e) prioritairement de moins de 26 ans, pouvant aller exceptionnellement jusqu'à moins de 30 ans
- Qui rencontre des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise ou pour lequel un risque de chômage de longue durée est précocement détecté
- Qui a besoin d'un accompagnement très soutenu dans ses démarches, afin de mieux connaître son marché du travail, valoriser ses atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, élargir ses cibles professionnelles et/ou réussir sa période d'intégration en entreprise ou en formation
- Qui ne présente pas de difficultés périphériques à l'emploi qui entrave ses démarches

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

L'AIJ vise à accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation. Il favorise pour tous une trajectoire constructive vers l'emploi durable pouvant passer transitoirement par un emploi aidé ou en alternance ou le recours à la formation. Il sécurise les périodes de transition (immersion, contrat de courte durée, formation courte) et l'intégration professionnelle durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue).

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

L'accompagnement, d'une durée de 6 mois, est principalement individualisé et peut comporter des séquences collectives. Il prévoit une fréquence élevée d'entretiens durant les périodes d'accompagnement vers l'emploi (hors indisponibilité, formation, immersion et emploi qui occasionnent des entretiens plus fréquemment dématérialisés). En complément, des séquences collectives peuvent être proposées aux jeunes accompagnés.

L'AIJ comprend cinq phases :

1. Diagnostic approfondi
2. Co-construction du projet professionnel
3. Définition du plan d'action
4. Accompagnement intensif à la mise en œuvre du plan d'action
5. Suivi dans l'emploi durable ou la formation longue, y compris au-delà de la durée initiale de l'accompagnement

Au cours de l'accompagnement, le jeune participe également à la prestation « Atouts jeunes ». Il s'agit d'une prestation collective interne de 3 jours destinée aux jeunes suivis en AIJ, pour développer leurs savoir-être professionnels. Elle vise à leur permettre :

- de mieux comprendre les attentes des entreprises ;
- d'identifier les savoir-être professionnels nécessaires aux métiers qu'ils souhaitent exercer ;
- de s'entraîner pour progresser et mettre en valeur leurs atouts ;
- de trouver des clés pour s'adapter à l'entreprise qui les recrutera.

Les conseillers qui mettent en œuvre l'AIJ sont exclusivement dédiés à cet accompagnement. Ils accompagnent 50 à 70 jeunes en continu.

INDEMNISATION

Le décret n°2020-1788 du 30 décembre 2020 crée une aide financière exceptionnelle versée par POLE EMPLOI pour les jeunes en AIJ, qui n'est pas systématique. Le montant mensuel de l'aide ne peut pas excéder le montant mensuel du RSA. Plafonné à trois fois le montant mensuel du revenu de solidarité active par période de 6 mois.

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

e2c OCCITANIE

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE

ALÈS, NÎMES, LUNEL, MONTPELLIER (CLÉMENCEAU ET PORT-MARIANNE), BÉZIERS, NARBONNE, CARCASSONNE, PERPIGNAN, TOULOUSE, ONET-LE-CHÂTEAU

PUBLIC

- Âgés de 16 à 25 ans, dérogations possibles pour les 26-30 ans,
- Sans diplôme ni qualification,
- Sortis du système scolaire,
- Attention particulière du public issus des quartiers prioritaires de la vile (QPV).
- Motivés par un parcours de formation en alternance

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

- Développer ses compétences et ses connaissances pour mieux définir son projet professionnel,
- Trouver un emploi (CDD, CDI, Intérim…) dans le métier de son choix,
- Accéder à la formation (CAP, BEP, BTS, BAC…) adaptée à son projet professionnel,
- Faciliter son insertion sociale et citoyenne : connaître ses droits (santé, logement, argent) et ses devoirs (découverte des institutions, des activités citoyennes…).
- Un apprentissage selon son rythme,
- Un parcours individualisé de 6 mois en moyenne,
- 35H d'activité par semaine,
- Une formation gratuite avec prise en charge des repas et acquisition d'un ordinateur portable (LoRdi),
- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle avec une garantie de revenu mensuel (240€ pour les 16-17 ans et 500€ pour les 18-25 ans). Décret de revalorisation à paraitre en avril 2021

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

CONSTRUIRE SON AVENIR : TROUVER LE MÉTIER OU LA FORMATION DE SON CHOIX

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé, selon son projet professionnel :

- Un formateur-référent accompagne chaque jeune tout au long de son parcours et jusqu'à un an après sa sortie de l'École de la 2e Chance,
- Chacun progresse selon son niveau et ses besoins, sans examen final mais avec une attestation de compétences acquises, délivrée à la fin du parcours.
- Un parcours en alternance E2C / entreprises :
- Stages en entreprise pour découvrir différents métiers et acquérir de l'expérience,
- Ateliers de recherche d'emplois et simulations d'entretien d'embauche,
- Acquisition de nouvelles connaissances adaptées aux besoins personnels et au projet professionnel, avec des ateliers favorisant les compétences.

Développer sa créativité, son esprit d'équipe et s'affirmer avec des projets sociaux, culturels et citoyens (ateliers théâtre, sorties culturelles, activités sportives…).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE : UN PARCOURS EN 5 ÉTAPES

1. Période de diagnostic et d'intégration progressive,
2. Découverte de métiers, stages et acquisition de compétences,
3. Confirmation du projet professionnel avec l'acquisition de gestes professionnels,
4. Préparation à l'emploi et à la formation,
5. Suivi et accompagnement.

PROJET PROFESSIONNEL

PUBLIC

- Demandeurs d'emploi obligatoirement inscrits à Pôle emploi ;
- Agés au minimum de 16 ans ;
- Souhaitant définir et/ou consolider un projet professionnel.
- Modalités d'accès : candidats orientés par les prescripteurs, candidatures spontanées auprès de l'organisme de formation, poursuite de parcours par l'intermédiaire de la fiche navette.

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

- La définition d'un projet professionnel en lien avec les potentialités du stagiaire et en cohérence avec les réalités du marché du travail ;
- La consolidation des savoirs de base afin de favoriser l'intégration sur une formation qualifiante ou l'accès direct à un emploi ;
- La sécurisation du parcours du stagiaire par un accompagnement renforcé et individualisé, qui lui permettra également d'être totalement autonome dans sa future recherche d'emploi.
- Parcours à temps plein et des parcours à temps partiel quand la situation du stagiaire le justifie, selon le principe de l'individualisation des parcours. Les parcours de formation ne pourront se prolonger au-delà de 12 mois ;

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Accueil et ajustement du parcours en fonction des besoins et des capacités évalués avec le stagiaire.

Ce dispositif est composé de deux phases distinctes, elles peuvent, éventuellement, se succéder en fonction des besoins du stagiaire, l'accès directement en phase 2 est possible :

1 - Orientation professionnelle

- Exploration des métiers sur des plateaux techniques, par l'interventions de professionnels issus de l'entreprise, par des visites en entreprise sur des métiers porteurs d'emploi et par des stages pratiques pour confirmer son choix de métier.
- Sensibilisation et formation aux usages du numérique, aux nouvelles technologies, au développement durable.
- Acquisition des savoirs de bases, développement des connaissances en communication écrite et orale.
- Durée moyenne de cette phase par stagiaire de 350 heures.

2 - Consolidation du projet professionnel pour préparer une entrée en formation qualifiante

- Remise à niveau contextualisée en lien avec le métier et le secteur économique choisi ;
- Acquisition des 1ers gestes professionnels
- Bilan final personnalisé, définition des étapes pour la suite du parcours, avec un relais aux prescripteurs (Missions locales, Pôle-Emploi).

Pour chacune des phases, une part significative devra être réalisée en plateau technique

DISPOSITIF PRÉPA APPRENTISSAGE

PUBLIC

- Agé(e) entre 16 et 29 ans révolus
- Ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation professionnelle, de niveau infra bac
- ·Les personnes en situation de handicap

STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires des actions de préparation à l'apprentissage disposent de droit d'une protection sociale qui s'attache au statut de stagiaire de la formation professionnelle, les prémunissant notamment contre le risque AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles).

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES PROPOSANT LA PRÉPA APPRENTISSAGE

- 43 projets ont été sélectionnés lors de la 1e vague de l'appel à projet,
- 73 nouveaux projets ont été sélectionnés lors de la 2e vague de l'appel à projet.

Au total, ces 116 lauréats mobilisent aujourd'hui environ 1000 sites d'accueil avec un objectif d'accompagner 75 000 jeunes sur la durée de l'appel à projet.

Une cartographie permettant de localiser les « classes » de prépa apprentissage est disponible sur le lien suivant :
https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/prepa-apprentissage-pic

UN DISPOSITIF EN COURS D'ÉVOLUTION

Si les bénéficiaires des actions de préparation à l'apprentissage disposent de droit d'une protection sociale qui s'attache au statut de stagiaire de la formation professionnelle, ils ne perçoivent pas de rémunération attachée à ce statut.

A ce jour, il est possible pour un jeune suivi dans le cadre d'un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), y compris dans sa modalité la plus intensive que constitue la Garantie jeunes, d'intégrer une prépa apprentissage.

Ainsi, pendant sa prépa apprentissage, un jeune :

- dans le cadre du PACEA, peut bénéficier de l'allocation PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie, en fonction de ses besoins et des actions dans lesquelles il est engagé (au 01/02/2021, plafonné à 6 fois 497€ par mois sur 12 mois glissant).
- dans le cadre de la Garantie Jeunes, continue à bénéficier du suivi par la mission locale et de l'allocation mensuelle (au 01/12/2020, 497€ par mois pendant 12 mois).

Accès à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en projet (décret à paraitre en avril)
16-17 ans : 200 € par mois 18-25 ans : 500 € par mois – protection sociale

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

EPIDE
ÉTABLISSEMENT
POUR L'INSERTION
DANS L'EMPLOI

EPIDE (ETABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI)

1 CENTRE À TOULOUSE - EN ATTENTE D'OUVERTURE D'1 CENTRE À ALÈS EN 2021

PUBLIC

- être âgé(e) de 18 à 25 ans maximum,
- avoir au maximum un BEP ou un CAP ou avoir abandonné le lycée avant le bac,
- être sans emploi,
- être de nationalité française ou étrangère en situation régulière,
- être à jour ou prêt à l'être avec la Journée Défense Citoyenneté (JDC),
- Motivé(e) et volontaire.

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

Le projet pédagogique de l'EPIDE est fondé sur un accompagnement global (éducation à la citoyenneté, accompagnement sanitaire et social, formation, insertion professionnelle) et offre à chaque volontaire un suivi individualisé dans un cadre sécurisant et stable.

Une fois admis, le volontaire est logé en internat, du lundi au vendredi, et nourri au sein du centre. Les vêtements sont fournis (tenues de tous les jours (costume ou tailleur, manteau, chaussures, de sport). Tout est fourni dans le trousseau.

L'internat permet en outre de se concentrer sur l'action de formation et d'orientation. La pédagogie mise en œuvre, par approche par compétences, permet de focaliser les apprentissages sur les capacités du volontaire.

Tous les frais sont pris en compte par l'EPIDE et le volontaire bénéficie d'une allocation mensuelle de 210 € et d'une prime capitalisée de 90€ mensuelle. Le financement du permis de conduire est aussi pris en compte.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Placé sous la tutelle des ministères du Travail, de la Cohésion des territoires et des Armées, l'EPIDE accompagne des jeunes de 18 à 25 ans, dans un cadre structuré où les volontaires vivent au quotidien les valeurs de la République.

Le parcours d'un volontaire de l'EPIDE est en moyenne de huit mois, mais l'accompagnement peut durer jusqu'à 24 mois. Il comprend 4 axes majeurs qui permettent de pérenniser la sortie :

- L'intégration professionnelle assurée par un conseiller en insertion professionnel ; 100% des jeunes qui suivent le dispositif sont en sortie positive à la fin de leur parcours,
- La formation académique, remise à niveau en français et mathématique, et formation spécialisée (informatique, permis de conduire),
- L'éducation et la citoyenneté grâce à la vie en collectivité (internat, du lundi au vendredi, tenue uniforme, pratique du sport), des actions citoyennes (aides aux personnes âgées, handicapées...),
- L'accompagnement sanitaire et social (gestion du budget, hébergement, bilan de santé...).

Répartis dans une section de trente jeunes, les jeunes sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire de 6 agents (soit un taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 volontaires).

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

EPIDE
ÉTABLISSEMENT
POUR L'INSERTION
DANS L'EMPLOI

EPIDE (ETABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI)

1 CENTRE À TOULOUSE - EN ATTENTE D'OUVERTURE D'1 CENTRE À ALÈS EN 2021

PUBLIC

- être âgé(e) de 18 à 25 ans maximum,
- avoir au maximum un BEP ou un CAP ou avoir abandonné le lycée avant le bac,
- être sans emploi,
- être de nationalité française ou étrangère en situation régulière,
- être à jour ou prêt à l'être avec la Journée Défense Citoyenneté (JDC),
- Motivé(e) et volontaire.

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS

Le projet pédagogique de l'EPIDE est fondé sur un accompagnement global (éducation à la citoyenneté, accompagnement sanitaire et social, formation, insertion professionnelle) et offre à chaque volontaire un suivi individualisé dans un cadre sécurisant et stable.

Une fois admis, le volontaire est logé en internat, du lundi au vendredi, et nourri au sein du centre. Les vêtements sont fournis (tenues de tous les jours (costume ou tailleur, manteau, chaussures, de sport). Tout est fourni dans le trousseau.

L'internat permet en outre de se concentrer sur l'action de formation et d'orientation. La pédagogie mise en œuvre, par approche par compétences, permet de focaliser les apprentissages sur les capacités du volontaire.

Tous les frais sont pris en compte par l'EPIDE et le volontaire bénéficie d'une allocation mensuelle de 210 € et d'une prime capitalisée de 90€ mensuelle. Le financement du permis de conduire est aussi pris en compte.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Placé sous la tutelle des ministères du Travail, de la Cohésion des territoires et des Armées, l'EPIDE accompagne des jeunes de 18 à 25 ans, dans un cadre structuré où les volontaires vivent au quotidien les valeurs de la République.

Le parcours d'un volontaire de l'EPIDE est en moyenne de huit mois, mais l'accompagnement peut durer jusqu'à 24 mois. Il comprend 4 axes majeurs qui permettent de pérenniser la sortie :

- L'intégration professionnelle assurée par un conseiller en insertion professionnel ; 100% des jeunes qui suivent le dispositif sont en sortie positive à la fin de leur parcours,
- La formation académique, remise à niveau en français et mathématique, et formation spécialisée (informatique, permis de conduire),
- L'éducation et la citoyenneté grâce à la vie en collectivité (internat, du lundi au vendredi, tenue uniforme, pratique du sport), des actions citoyennes (aides aux personnes âgées, handicapées...),
- L'accompagnement sanitaire et social (gestion du budget, hébergement, bilan de santé...).

Répartis dans une section de trente jeunes, les jeunes sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire de 6 agents (soit un taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 volontaires).